PROCÈS-VERBAL DE LA 7ème ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ELECTIVE

le samedi 7 novembre 2020
à 11h30
(visioconférence)

1. Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire Elective

La 7ème Assemblée Générale Ordinaire Élective de la Ligue AuRA est ouverte à 11h30 sous la présidence de M. Gérard CHRISTOPHE, Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales.

2. Rappel des modalités de vote

M. Gérard CHRISTOPHE rappelle que pour accomplir l'opération de vote, il est recouru à un procédé électronique dans les conditions ci - dessus :

- Un pouvoir dématérialisé est mis à disposition du Président de l'association sur l'application Ovale. Le pouvoir doit être dûment renseigné entre le lundi 19 octobre et le dimanche 25 octobre 2020 inclus. Une fois cette échéance passée, il ne sera plus possible pour l'association de désigner son représentant et donc de participer au vote.

Pour accomplir l'opération de vote relative à l'élection des membres du Comité Directeur, il est procédé comme suit :

- Le représentant désigné via le pouvoir accède au service de vote électronique à partir d'une simple connexion internet depuis tout ordinateur, tablette ou smartphone.
- La période de vote est de 28 heures : le scrutin a ouvert le vendredi 6 novembre 2020 à 8 heures (heure de Paris) et se clôture automatiquement le 7 novembre 2020 à 12 heures (heure de Paris).

3. Rapport de la Commission de Vérification des pouvoirs

Il est fait lecture du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

La Commission a procédé au contrôle des pouvoirs.

Inscrits	Votants	nombre de voix	% inscrits	% voix
208	202	1390	97.12%	98.03%

4. Election des membres du Comité Directeur de la Ligue

M. Gérard CHRISTOPHE rappelle le mode de scrutin et le nombre de siège à pourvoir :

- Un scrutin de liste à 1 tour avec prime majoritaire
- 40 sièges à pourvoir

M. Gérard CHRISTOPHE rappelle que 2 listes ont été déclarées recevables par la Commission de Surveillance des Opérations Électorales et concourent donc à l'élection des membres du Comité Directeur de la Ligue AuRA.

- Liste CHAROUSSET
- Liste TONNELIER

5. Proclamation des résultats

Le Président de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales procède au dépouillement de l'urne électronique et à la proclamation des résultats.

En introduction, sont présentées les données de participation au scrutin :

- Le nombre d'électeurs inscrits est de 208
- Le nombre de votants est 202, soit un taux de participation de 97.12.% des inscrits
- Le nombre de suffrages blancs est de 4 soit 1.92 %
- Le nombre de suffrages valablement exprimés est 198, représentant 95.19 % des voix.

Ensuite, est indiqué le nombre de voix obtenu par chaque liste :

- La liste TONNELIER a obtenu 703 voix, soit 51.62 % des voix valablement exprimées
- La liste CHAROUSSET a obtenu 659 voix, soit 48.38 % des voix valablement exprimées

En application de l'article 8 du Règlement Intérieur de la Ligue AuRA :

- La liste TONNELIER obtient 31 sièges au Comité Directeur
- La liste CHAROUSSET obtient 9 sièges au Comité Directeur

M. Gérard CHRISTOPHE énonce les 40 membres élus.

En application de l'article 15 des Statuts de la Ligue AuRA, Monsieur Thierry TONNELIER, candidat figurant en tête de liste ayant recueilli la majorité des voix est élu Président de la Ligue Régionale Auvergne Rhône Alpes de rugby.

Annexe Procès Verbal des résultats Voxali.

6. Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire Elective

M. Gérard CHRISTOPHE invite le Président nouvellement élu à prononcer quelques mots et, ensuite, annonce la clôture de l'Assemblée Générale.

Le Président de la Commission
de Surveillance des Opérations Électorales,

Gérard CHRISTOPHE